

## Présentation

Véronique Champeil-Desplats and Malik Boumédiène

---



**Electronic version**

URL: <http://journals.openedition.org/revdh/899>

DOI: 10.4000/revdh.899

ISSN: 2264-119X

**Publisher**

Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux

**Electronic reference**

Véronique Champeil-Desplats and Malik Boumédiène, « Présentation », *La Revue des droits de l'homme* [Online], 6 | 2014, Online since 16 November 2014, connection on 09 July 2020. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/899> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revdh.899>

---

This text was automatically generated on 9 July 2020.

Tous droits réservés

---

# Présentation

Véronique Champeil-Desplats and Malik Boumédiène

---

- 1 Ce dossier est le second volet d'une vaste étude initiée par les doctorants du CREDOF sur les rapports entre les concepts de Révolution et de droit de l'homme. Après une première étude consacrée aux aspects épistémologiques et conceptuels (*Revdh* n° 5, juin 2014), la réflexion s'est concentrée sur la dimension politique de ces rapports en privilégiant un terrain d'actualité : celui des Etats arabes et moyen-orientaux.
- 2 Les contributions présentées dans ce dossier sont issues, d'une part, de la journée d'études organisée le 6 février 2014 par les doctorants du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux (CREDOF) de l'Université de Paris Ouest-Nanterre la Défense, intitulée Droits de l'homme et Révolution (contributions d'Antonin Gelblat, Mamadou Meité et Hiva Khedri doctorants au CREDOF).
- 3 Elles proviennent, d'autre part, de la publication de deux demi-journées d'études sur les « révolutions arabes » organisées par Malik Boumediene, maître de conférences à l'Université de Toulouse Le Mirail et membre du CREDOF, dans le cadre d'une réflexion sur les nouveaux constitutionnalismes et les droits de l'homme. La première demi-journée, qui s'est tenue le 10 octobre 2013, portait sur « Les printemps arabes et les droits de l'homme » et la seconde, organisée le 19 juin 2014, s'est interrogée sur « Les apports du nouveau constitutionnalisme égyptien ».
- 4 Ces deux demi-journées partent du constat que le monde arabe fait l'objet depuis voilà quelques années de toutes les attentions, et que cette actualité est toute proche de nous. On rappellera à ce titre qu'il vient de se dérouler, il y a quelques semaines, en Tunisie, les premières élections libres sur la base de la nouvelle constitution du pays. Plus généralement, depuis 2011, on assiste, dans plusieurs pays, à une transition démocratique plus ou moins lente. On parle ainsi de « *printemps arabe* », de « *révolution arabe* », de « *soulèvements populaires* ». Des citoyens, au sein de pays autoritaires, n'hésitent plus à braver le pouvoir, à manifester. Le peuple réclamant, le plus souvent, davantage de liberté, plus de justice sociale, une meilleure répartition des richesses et la fin de l'accapuration, par une minorité, de l'économie nationale.
- 5 Tout cela a débuté en Tunisie. En effet, des manifestations ont commencé le 17 décembre 2010 suite l'immolation d'un jeune vendeur ambulant de fruits et légumes à

Sidi Bouzid, Mohamed Bouazizi, dont la marchandise avait été confisquée par les pouvoirs publics. Cela aura pour conséquence le départ du chef de l'Etat, Zine el-Abidine Ben Ali au pouvoir depuis 1987. Ces manifestations vont se propager et toucher d'autres pays arabes avec des conséquences diverses : l'Egypte, la Libye, le Maroc, le Bahreïn, la Syrie, Jordanie. Ces événements vont entraîner plusieurs conséquences dont un renouveau constitutionnel de certains pays.

- 6 Les deux tables rondes qui se sont déroulées dans la cadre du CREDOF tentent de mettre en évidence les mutations constitutionnelles qui ont pu voir le jour. Il s'agit tenter d'apporter un éclairage à plusieurs interrogations : quel est le contenu et la portée de ces réformes constitutionnelles ? Assiste-t-on à un renouveau des droits fondamentaux ? Peut-on parler de transition démocratique aboutie ? Quelle place pour la religion ? Bien d'autres questions restent en suspens dont seul le futur pourra apporter éventuellement une réponse : cette démocratisation constitutionnelle ne va-t-elle pas se heurter à la pratique du pouvoir ? Quelle sera la place du pouvoir judiciaire ou de la justice constitutionnelle dans la protection des libertés fondamentales ? Le principe de séparation des pouvoirs sera-t-il effectif ? Ne doit-on pas aller vers de nouvelles réformes constitutionnelles ? Quelle sera la place de la société civile dans ces pays post-révolutionnaires ?